



## 2017 Année de tous les dangers...

2017 année de tous les dangers,... et c'est peu de le dire, de la droite de la droite à la gauche de la droite, l'heure est à la surenchère antiprotection sociale, ultra-sécuritaire, libérale, et bien entendu antisyndicale. On leur reconnaîtra là leur cohérence.

Mais le mouvement social du printemps dernier contre la loi El Kohmri nous rassure sur nos capacités à réagir. Les réseaux, les collectifs de luttes, et les équipes militantes ont su se mobiliser et recréer un front syndical et citoyen qui était endormi depuis quelques années.

La dérive sécuritaire mobilise les associations de défense des libertés, les attaques frontales contre notre protection sociale ne passent pas, le libéralisme ne cesse de démontrer ses limites et son autodestruction par essence: l'anti-syndicalisme de lutte par la criminalisation de plusieurs centaines de militantes et de militants SUD-Solidaires et CGT montre que nous leur faisons peur. Ils ne veulent pas qu'un mouvement tel que celui que nous avons connu en 2016 ne reprenne.

Les violences policières, les poursuites, les insultes à tour de JT, nous confirment là aussi que nous sommes sur la bonne voie. C'est pourquoi nous devons plus que jamais affirmer les valeurs d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale que nous défendons dans Solidaires.

Nuit Debout, et les mouvements citoyens que nous avons également vus naître pendant ce mouvement laisseront des traces. Une politisation des consciences est apparue et ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Cela impose à nos organisations de mener des réflexions sur de nouvelles stratégies syndicales. Les soirées débats de Solidaires Calvados vont dans ce sens et attirent de plus en plus de militant-es comme nous avons pu le remarquer, et c'est tant mieux. C'est effectivement toutes et tous ensemble que nous devons mener ces réflexions.

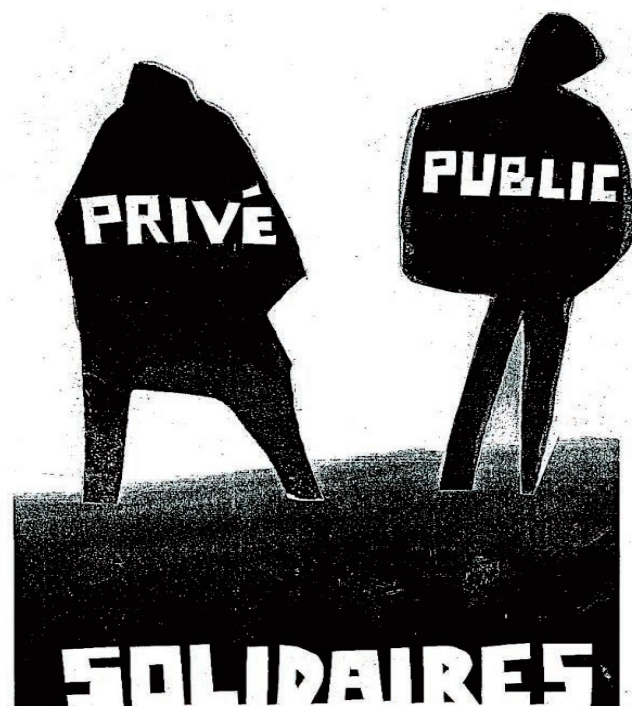
La loi travail va entrer dès aujourd'hui en application, nous comptons sur les équipes militantes pour nous faire remonter les cas concrets de son application sur

le plan local. Sans l'implication de nos syndicats pour alimenter et communiquer à travers l'interpro, nous ne pourrions nous battre collectivement.

L'année 2017 commence pour Solidaires Calvados par les élections TPE-TPA, et par le rassemblement de soutien au secrétaire de l'UL CGT de Caen le 17 Janvier devant le tribunal d'instance.

La présence de notre Union syndicale dans les différents collectifs qui ont vu le jour dernièrement est essentielle pour entretenir nos liens avec les camarades en lutte, et pour nous préparer aux attaques à venir qui risquent d'être plus dures et plus destructrices encore. Nous restons pourtant optimistes, nous sommes en ordre de marche, car malgré toutes ces attaques, le débat public est vivant, et nos syndicats sont unis et solidaires !

Alors camarades des TPE-TPA, du privé, du public, étudiant-es, chômeur-euses, précaires et retraité-es, venant de toutes les organisations de Solidaires, bonne année de luttes joyeuses et victorieuses 2017 !



Le 29 juillet 2016, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur ont cosigné une circulaire détaillant les mesures sécuritaires auxquelles il faudrait se conformer en matière de sécurité. Sa lecture, particulièrement effrayante, ne peut que nous rendre pessimistes quant au climat politique à venir.

Dès la rentrée il fallait fermer les portails, hausser les grillages, procéder à un contrôle visuel des sacs et s'entraîner à accueillir un dangereux intrus et ainsi prétendre que les établissements scolaires, nouvelles cibles désignées, étaient prêts pour le désastre. Notre empathie pour les victimes et notre opposition résolue aux replis identitaires et aux extrémismes religieux ne nous empêchent pas de questionner légitimement le sens de ces mesures.

Parmi elles, la demande, dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS), de réaliser des exercices « attentat-intrusion ». La préfecture a coordonné l'exercice sur le plan départemental. Si l'entraînement est bénéfique en situation de danger comme c'est le cas avec les risques incendie, météorologique ou industriel, l'exercice « intrusion » est lui :

- **Parcelleire** : lorsque la seule modalité retenue pour le réaliser est le confinement, qui exclut la fuite comme l'une des deux solutions à envisager.
- **Anxiogène** : la confrontation continue et imminente à la mort et à la crainte de l'autre.
- **Délétaire** : le silence à observer pendant l'exercice, propice à construire l'idée qu'en se taisant bien, c'est l'autre plus bruyant-e qui mourrait en premier.
- **Dangereuse** : l'idée de penser que nous serions prêt-es pour une hypothétique catastrophe grâce au scénario de cet exercice où il faudrait, faute d'alarme, exposer sa vie en se déplaçant pour prévenir les autres et où il suffirait d'attendre calmement. Alors qu'en réalité, les coups de feu et les cris plongeraient tout le monde dans la panique, comme ce fut le cas en octobre dernier en Guyane, où l'administration d'un établissement a poussé la simulation jusqu'au délire sinistre en employant des personnels cagoulés tirant des coups de feu à blanc.

**Lutte contre le terrorisme ou musellement ?**

De plus, on retrouve dans ce texte des confusions, existant déjà dans les précédentes circulaires, entre expression collective et acte terroriste par l'utilisation des termes « tout attroupement préjudiciable » ouverts à interprétation. Reste à comprendre le rapport : est-ce l'attroupement qui représente une cible de choix, ou est-ce plutôt l'attroupement lui-même qui est jugé nuisible ? En tous les cas, plusieurs manifestations se sont vues interdites : événements dans les écoles (kermesse,...) mais aussi Réunion d'Information Syndicale. Nous sommes donc, nous, personnels d'éducation, jugé-es dangereux-ses pour la sécurité des élèves : des référent-es gendarmerie ont téléphoné dans les écoles au sujet des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et n'ont pas manqué de signaler qu'il suffisait de les contacter si une manifestation avait lieu aux alentours, et au moins un appel de gendarmerie a eu lieu lors des grèves pour connaître le nom des grévistes.

Autre point qui permet de douter des intentions réelles du gouvernement: les inspecteurs-trices de l'Éducation nationale et les chef-fes d'établissements suivront des formations sur le modèle du Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier, créé pour réagir aux événements de 1968.

Pour autant, ces mesures de sécurité sont plutôt bien accueillies par les enseignant-es, les parents et les élu-es. La plupart pensant qu'il s'agit d'un mal nécessaire. Bien souvent, l'exercice « attentat-intrusion » n'est pas remis en cause en tant que tel, il est à la rigueur critiqué quant au manque de moyens : enseignant-es non compétent-es pour établir les protocoles de sécurité, pas de système d'alarme lumineux, pas d'interphone, pas d'accès sécurisés, augmentation des tâches dévolues aux enseignant-es et en particulier aux directeurs et directrices : gestion des allées et venues, rôle de vigile des

enseignant-es, réunion de préparation pour les exercices...

Si la fédération Sud Éducation partage ces critiques, en particulier sur le rôle des enseignant-es, notre opposition, plus politique, porte sur le fond : nous dénonçons la mise en place même d'une « pédagogie » de la sécurité.

### « Pédagogie de la sécurité » ou la citoyenneté version Pétain ?

En effet, au travers de cette circulaire, les deux ministères affirment vouloir construire une pédagogie de la sécurité pour améliorer la capacité de résilience des personnels, mais aussi des élèves. L'exercice cité plus haut doit, selon le texte, être intégré à un parcours citoyen : cela a été clairement relayé par le recteur (à la tête de l'académie) et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Calvados. Et si l'on regarde ce que le Ministère de l'Éducation propose dans son parcours citoyen et les divers manuels qui en découlent, on se rend compte de la pauvreté de la conception de la citoyenneté ; celle-ci étant réduite à un respect des symboles et une application des droits et devoirs. Ce n'est pas en obligeant les « citoyen-nes » à aimer le drapeau français qu'on éradiquera le terrorisme. Le gouvernement français depuis des siècles, et encore actuellement, allume des brasiers au

Moyen-Orient et en Afrique, signe des contrats avec des états finançant le terrorisme, creuse les injustices sur son territoire et utilise la folie qu'il a contribué à créer pour stigmatiser toutes celles et ceux qui pensent qu'un autre monde est possible.

Oui, l'école a un grand rôle à jouer dans le combat contre les extrémistes et l'obscurantisme.

Elle doit garantir à tous les enfants sur le territoire français un accès égal à la connaissance. Nous voulons faire de l'école un lieu d'émancipation et d'égalité à l'opposé du repli identitaire que ne peuvent que contribuer à engendrer l'état d'urgence permanent et l'utilisation quotidienne de la peur.





# La Sécurité Sociale : 70 ans, trop jeune pour mourir...

En même temps que la Sociale, le documentaire de Gilles Perret retraçant l'histoire de la Sécurité Sociale, sortaient également le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, et le programme de Fillon, vainqueur des primaires de la droite. Trois bonnes raisons pour se pencher d'un peu plus près sur cet instrument majeur de transformation sociale, **la Sécurité Sociale**.

## Une sécurité sociale qui coûterait trop cher ?

Pour qui n'est pas très au fait, la Sécurité Sociale, c'est (entre autres protections) une couverture maladie mais aussi, et peut-être surtout, un « trou » de 10 milliards d'euros qu'il faudrait alors absolument résorber sous peine de mettre la France en faillite...

Parce que l'État providence coûterait trop cher, pèserait sur la compétitivité des entreprises et donc sur la croissance, dans un prétendu contexte de crise économique, il faut réduire les dépenses, se faire moins dispendieuses, être raisonnables et responsables, bref faire des efforts... Pour aider à cela, il y a le PLFSS. Le quoi ? Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

présenté tous les ans en octobre. Celui-ci a été initié en 1995, par le Plan Juppé. S'il fixe les grandes orientations des politiques de santé et de Sécurité Sociale et leurs modes de financement, il fixe surtout les restrictions budgétaires à imposer : restriction des budgets hospitaliers (voir l'article sur les GHT) mais aussi

recherche d'économie dans le fonctionnement des organismes, réforme des retraites... Pour 2017, Marisol Touraine nous promet un retour à l'équilibre... Mais à quel prix ?

## La Sécurité Sociale, une histoire volée aux travailleur-ses !

A l'école, la Sécu, c'est au plus 10 minutes, noyées dans un cours sur les conséquences de la Seconde guerre mondiale. Ça rime avec « Résistance » et « De Gaulle » et c'est un peu près tout. On en sort avec la (mé)connaissance qu'est né, à ce moment, le modèle social français. Mais pas de quoi en saisir tous les enjeux propres à le défendre contre toutes les attaques ! C'est toute l'importance du film de Gilles Perret « La Sociale », retraçant l'histoire d'une institution qu'il a fallu imposer, issue d'une lutte de classes, aux accents révolutionnaires par son mode de financement et de gestion.

C'est la Commission du Travail du gou-

vernement provisoire d'Alger, et son président communiste Ambroise Croizat, qui définit le projet de Sécurité Sociale qui sera instituée par les Ordonnances de 1945. Ministre du Travail entre 1945 et 1947, Croizat est chargé de sa mise en œuvre, avec le haut fonctionnaire Pierre Laroque. Entre 1946 et 1947, les militant-es n'hésitent pas à prendre sur leur temps libre pour organiser plus de 130 caisses de sécu locales. Ce sont donc bien les militants ouvriers, et non de Gaulle, qui sont à l'initiative de la Sécurité Sociale. Ils ont bien évidemment bénéficié d'une fenêtre de tir favorable à un moment où le patronat collabo était affaibli.

Il s'agit de « libérer les Français de l'angoisse du lendemain », de couvrir tous les risques de la vie. En cela, il s'inspire de l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de Robespierre (1793). Et les conséquences furent indéniables avec un allongement de l'espérance de vie, l'amélioration des conditions de vie d'une population qui peut alors se soigner, prendre soin de sa famille et ne pas redouter la vie après le travail...



Révolutionnaire dans ses principes : unicité (une seule caisse pour la santé, les accidents de travail, la vieillesse et la famille), solidarité (intergénérationnelle), universalité et démocratie, la Sécurité Sociale est également révolutionnaire dans son fonctionnement : son budget est directement issu des prélèvements effectués sur les richesses produites

(par un taux unique interprofessionnel de cotisation) qui devient alors un salaire socialisé. Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ! Ce budget est géré à 75 % par les travailleur-ses elles-mêmes, et non par l'État ! Gestion collective d'une partie des richesses produites : la Sécurité Sociale prouve qu'un projet socialiste est possible. C'est ce projet qu'il nous faut à tout prix réussir à préserver !

Rapidement, les attaques commencent : apparition de la notion de « trou » dès les années 50 alors que jamais la Sécu n'a été conçue pour être rentable, institution de la parité dans la gestion dans les années 60. Puis c'est la création de la CSG, dans les années 90, qui introduit

un financement de la Sécu par la fiscalité.

La volonté des pouvoirs politiques soumis aux pouvoirs économiques est claire : détricoter les acquis de la Libération, notamment ceux issus du Conseil National de Résistance, comme le préconise Denis Kessler (ancien numéro 2 du patronat) dans une interview à Challenges en 2007. Une institution aussi subversive ne pouvait rester à l'écart des velléités néo-libérales. Ainsi, son « trou » sert de prétexte à sa privatisation.

## Quel avenir pour la sécu ?

En lisant le projet de Fillon sur la Sécu, on comprend à quel point c'est un enjeu majeur des débats. Mais la logique de privatisation défendue par Fillon n'est pas nouvelle : depuis longtemps les gouvernements successifs, de droite comme du PS, remettent en question, petit à petit, les principes de base.

Le projet de Fillon s'inspire de deux préconisations : celle de l'Institut Montaigne présidé par Henri de Castries, ex-PDG d'Axa (!) ; et une note du MEDEF de 2010. Il s'agit de recentrer l'assurance maladie sur les affections graves et de longue durée et de laisser aux assurances complémentaires le reste ! Les « risques légers », ceux qui sont solvables, qui dégagent des profits seront privatisés ; les risques « lourds », ceux qui engendrent des pertes resteraient à la solidarité : socialiser les pertes et privatiser les profits, un vieux principe si cher aux patrons ! On sera face à une santé à deux vitesses : ceux et celles qui auront les moyens de mieux s'assurer auprès des complémentaires seront bien soignés car bien remboursés-es; les plus modestes ne pouvant cotiser qu'au régime de base auront une protection sociale et des soins réduits : nous sommes bien face à une inversion de la perspective de l'assurance maladie issue de la Libération ; là où elle était solidaire, universelle, démocratique, elle devient inégalitaire, injuste et privatisée ! Un bel exemple de politique libérale !

Parce que oui, avoir une société plus

## Attention arnaque !

Des individus peu scrupuleux vous proposent une augmentation de votre salaire net contre une diminution de vos cotisations sociales.

C'est évidemment une escroquerie : votre véritable salaire c'est la totalité de ce qui sort de l'entreprise pour rémunérer votre travail, c'est-à-dire le total : salaire net + cotis. dites salariales & patronales

Toute baisse de cotisation est en réalité une baisse de salaire !



juste, c'est bien une question de choix politique. Et les syndicats, en tant qu'instruments d'éducation populaire, dans le cadre d'une volonté de transformation sociale, ont toute leur responsabilité dans la prise de conscience de l'enjeu majeur que le maintien d'une Sécu pensée pour le bien de tous-tes représente. Alors racontons cette histoire, celle du mouvement ouvrier et luttons pour ne pas laisser, un peu plus, les patrons grignoter nos vies... qui valent bien plus que leurs profits.

## GHT - Un outil de plus au service de la machine à broyer notre système public de Santé



L'article 27 de la Loi de Santé, dite « Loi Touraine » impose la création de **Groupements Hospitaliers de Territoire**. Le 5 juillet 2016, la Ministre de la Santé et ses **Agences Régionales de Santé** ont arrêté le nombre de ces GHT sur tout le territoire français, soit **135 GHT** regroupant **1100 établissements publics de santé** (établissements de santé et médico-sociaux).

Un projet médical unique sur un même territoire.

**Ces GHT affichent des périmètres territoriaux variables :** Composés de 2 à 20 établissements, ils peuvent suivre les délimitations d'un département, voire moins, ou dépasser les frontières des régions ; certains établissements de soins pouvant être distants de plus de 100 kilomètres. Seuls 20 établissements, principalement en psychiatrie, ont obtenu une dérogation à l'obligation d'adhésion à un groupement et certains, en sursis, ont quelques mois pour finaliser leur démarche d'intégration. L'objectif premier de ces regroupements est de mettre en œuvre **un projet médical unique sur un même territoire en coordonnant la place de chacune de ses structures hospitalières (Projet Médical Partagé) qui s'impose à tous**. Prééminence d'un établissement « support »

Dans chacun de ces GHT, prééminence d'un établissement dit « support » qui assure pour le compte des autres établissements membres, la fonction achats, la coordination des écoles de formation et des plans de formation, la

gestion du système d'information ...Son « Patron », Super Directeur, est directement sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé dont il applique les directives qu'il impose ensuite aux établissements « vassaux ».

### Les dangers des GHT

- Concentration et mutualisation des activités administratives, logistiques, techniques et médico-techniques ; voire **privatisation** de ces secteurs **dans le seul but de baisse des coûts**.

- Disparition de certaines filières de soins de proximité, plus de fermetures de services (maternité, urgences, chirurgie...), fermeture d'hôpitaux, transfert au privé.

- Délocalisation et concentration d'un maximum d'activités « nobles » sur l'établissement support avec le risque majeur **d'apparition de déserts médicaux** dans les secteurs amputés.

- Pour le personnel, c'est encore plus d'austérité et de souffrance au travail : Diminution des effectifs, mobilité forcée, perte de sens du travail, plus de précarité, le nivellement par le bas des acquis sociaux (RTT...), diminution du droit syndical. **C'est toujours plus avec moins de moyens**.

- Pour la population, c'est baisse de la qualité des soins, austérité sur la qualité du service rendu et l'accès aux soins : disparition de services de proximité, éloignement des lieux de soins entraînant soit des frais supplémentaires pour les usagers (transport, recours au privé), soit un renoncement aux soins des plus fragiles ou démunis. Les personnes souffrant de pathologies dépendant de plusieurs spécialités médicales seront transférées d'un site à l'autre au détriment de leur confort, leur santé et de leur pronostic vital à terme. On peut craindre une dispen- se du soin uniformisée, déshumanisée ne répondant plus aux réels besoins de la personne soignée. **On se prépare à une pénurie de soins !**

**Quelques chiffres**  
**-16 000 suppressions de lits**  
**-22 000 suppressions de postes**  
**-400 millions d'économie sur trois ans**  
**-11 GHT en Normandie dont 1 dans le Calvados, 2 dans l'Orne et 3 dans la Manche\***

### Calvados : 1 GHT « Normandie Centre » :

CHU de Caen (établissement support), CH de Lisieux, d'Aunay/Odon, de Bayeux, de Falaise, de Pont-L'Évêque, Etablissement public de santé mentale de Caen, CH de la Côte Fleurie à Cricqueboeuf, CH d'Argentan et de Vimoutiers (Orne).

### Orne : 2 GHT « Les Collines de Normandie » :

CH de Flers (établissement support), CH de Vire (Calvados), CH des Andaines à la Ferté-Macé et Domfront.

*\*Le nombre de GHT de l'Orne et de la Manche (pour la Basse-Normandie) ne pourrait être que transitoire pour être réduit, d'ici 2021, à 1 GHT par département.*



### Les GHT vont détruire:

- le maillage territorial
- l'offre de soins
- les emplois
- la qualité et la sécurité des soins
- les conditions de travail
- la santé publique



### La fin du modèle fordiste

La crise de ce modèle, qui dominait les relations sociales, est aussi la crise d'un compromis social où les gains de productivité étaient partagés. La classe ouvrière et ses organisations abandonnaient au capital la compétence sur l'organisation du travail et le choix de la production en échange de garanties (statut salarié, protection sociale, augmentation de salaire ...)

C'est aussi une crise de la relation de subordination des salariés au capital. Les mouvements autour de 1968 ont mis en cause l'organisation fordiste du travail. Les capitalistes se sont vite rendu compte des nouvelles exigences portées par cette période : demande de plus de garanties, remises en cause de l'organisation même de la production (révoltes des OS, entrée des syndicats dans l'entreprise, contestation du pouvoir patronal par les LIP...).

### La nouvelle stratégie du capital

Il s'agit de restaurer un pouvoir encore plus absolu dans les entreprises et même sur la société. Nous évoquons ici 2 des axes de cette restauration.

Le premier c'est la **modification du droit du travail**. Au départ ce processus se traduit par une délinquance patronale massive facilitée par l'affaiblissement des contrôles syndical et administratif, puis la création d'une jurisprudence compréhensive vis à vis des « contraintes économiques » et enfin la légalisation des pratiques délinquantes et la modification de fait des principes fondamentaux du droit protecteur ; La loi El Khomri en est le point actuel d'aboutissement.

Le second consiste en une **recomposition de l'entreprise** qui se traduit par :

-Un « éclatement de l'entreprise » par divers moyens : externalisation d'activités, filialisation, sous-traitance, mise en concurrence des secteurs de production. L'employeur réel (le donneur d'ordre) qui détient les pouvoirs

sur l'organisation de la production se dégage de ses obligations vis à vis des salarié-e-s qui sont du ressort de l'employeur formel (le responsable des activités externalisées). De petites unités permettent de réduire les obligations (dispositions allégées pour les PME). Cette redéfinition de l'entreprise prend à revers le droit mais aussi les stratégies syndicales. Elle crée une insécurité pour les salarié-e-s des petites boîtes, même en CDI.

-L'externalisation du salariat se fait par le biais des contrats atypiques où les salarié-e-s ne font plus partie de l'entreprise et/ou ne disposent pas d'un statut identique aux autres. Ce processus connaît un développement au travers de « l'uberisation » : il n'y a plus ni entreprise, ni salarié-e-s mais un fournisseur de service, une plateforme qui permet la mise en contact d'utilisateurs et de fournisseurs de service. Que les uberisés soient sous la dépendance économique de la plateforme qui fixe les règles d'organisation du travail est nié. Une forme encore plus extrême est le passage de salarié-e-s au statut d'indépendant dont le modèle est sans doute le routier, propriétaire de son camion mais

mais par du chômage de longue durée et de l'exclusion sociale. Cette instrumentalisation de la peur du déclassement, de la disqualification est un moyen de contrainte sur l'ensemble des salarié-e-s : le « despotisme d'usine » avec sa hiérarchie de l'époque des grandes unités de production se transforme en « terrorisme patronal » qui gouverne par la peur.

### Quelles pistes de réponses ?

Il serait illusoire d'en revenir aux « jours heureux » du compromis fordiste ; il faut prendre en compte les modifications réelles du rapport des forces et des entreprises. Mais il faut aussi prendre en compte que la rupture avec le fordisme est aussi l'effet de sa contestation par les salarié-e-s, qu'il est remis en cause par des aspirations au respect des personnes

- Reprendre la revendication de RTT, non comme partage d'un travail inchangé pour répondre au chômage mais comme une bataille qui permette de desserrer la subordination du salarié-e occupé-e, de développer un droit au temps libre, ouvrant la voie à la reconnaissance des activités sociales.

-Réécrire un code du travail avec un socle commun aux salariés et aux nouvelles formes de salariat y compris « parasubordonné » (Uber et travailleurs indépendants, comme cela existe déjà en Italie). Ce nouveau code doit réaffirmer le rôle protecteur et émancipateur du droit du travail et retrouver l'esprit de Philadelphie « des programmes propres à réaliser l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de contribuer le mieux au bien commun » en partant du fait que « le travail n'est pas une marchandise »

-Garantir par un nouveau statut du travail, par une sécurité sociale professionnelle, la couverture de la discontinuité de l'emploi en reconnaissant les autres formes d'activités sociales, de formation comme contribuant au bien commun.



entièrement dépendant pour son activité d'un donneur d'ordre. Avec le développement de l'autoentrepreneur ce statut prend un nouvel essor.

Ces dispositions contribuent à remodeler le rapport salarial et à créer les conditions de nouvelles formes d'autorité du capital sur le travail. Cela est rendu possible par l'existence d'un chômage de masse qui ne se caractérise plus par des périodes de non tra-

## En retraite mais pas en retrait

Les adhérent-e-s du syndicat Sud Retraités Basse Normandie viennent d'horizons différents ; c'est la volonté de rester acteurs et actrices du mouvement social qui les unit.

Retraité-e-s, salarié-e-s en activité ou au chômage, nous sommes tous et toutes concerné-e-s par les attaques du système économique actuel qui appauvrit et précarise de plus en plus de citoyens/ennes pour satisfaire une minorité. Convaincus que c'est ensemble qu'il nous faut lutter et construire le syndicalisme de transformation dont nous avons besoin, nous sommes pleinement investi-e-s dans le travail interprofessionnel en participant au bureau de Solidaires, aux débats et actions menés par l'interpro...

La société que nous voulons doit permettre à chacun et chacune de vivre et de vieillir dans de bonnes conditions. Nous en sommes loin, même si d'aucuns voudraient faire passer les retraité-e-s pour des privilégié-e-s. La réalité est tout

autre : le niveau de vie des retraité-e-s ne cesse de baisser, un million vivent en dessous du seuil de pauvreté, des millions de retraité-e-s doivent reprendre un travail pour survivre, pour certain-e-s il devient difficile voire impossible de se soigner correctement...

Nous avons donc du pain sur la planche et nous faisons une large place aux réflexions concernant nos conditions de vie, nos revendications et nos moyens d'action. Nous menons ces débats lors de nos réunions localement et aussi dans le cadre de l'UNIRS ( Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités de Solidaires) Afin de mieux peser sur le choix politique concernant les retraité-e-s, nous investissons également dans le travail intersyndical.

Après chaque manifestation de retraité-e-s nous nous disons qu'il nous faut être plus nombreux-ses pour avoir une chance que les choses bougent.

En effet, il y a urgence ! Notre

société vieillit et les besoins en matière d'accompagnement sont énormes, mais la loi « d'adaptation de la société au vieillissement » est tout à fait insuffisante. Elle fait la part belle au secteur privé, alors que seul un développement important des services publics garantira à chacun-e un véritable droit à l'autonomie et au « bien vieillir ».

**Si les retraité-e-s ne posent pas ces questions de société, personne ne le fera à leur place ! Aussi il est important de faire connaître notre syndicat, son fonctionnement, ses revendications, ses actions afin que des camarades partant à la retraite puissent nous rejoindre, afin que demain nous soyons plus nombreux-ses lors de nos réunions, lors des manifs dans la rue !!**





## Interview d'Alain Millien par les camarades de Sud Santé Sociaux



**Interview d'Alain Millien, ancien Délégué Syndical Central SUD Santé Sociaux de l'ACSEA (Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte).**

A l'occasion du départ à la retraite de Fabrice Deschamps, Délégué Syndical Central CFDT, Monsieur Cercey, DRH, l'a interviewé dans INFO ACSEA. Il a semble-t-il oublié d'en faire de même pour le départ à la retraite d'Alain Millien, Délégué Syndical Central SUD Santé-sociaux. Sud Santé Sociaux 14 a rectifié cette erreur.

### **Alain, peux-tu nous raconter ton parcours de militant syndical ?**

Je suis adhérent syndical depuis 1976, année de ma sortie de formation professionnelle. J'ai d'abord été syndiqué CGT dans un Lycée d'enseignement professionnel à Coutances alors que j'étais Maître Auxiliaire (BEP Sanitaire et Social). J'étais secrétaire-adjoint de l'Union Locale de Granville. J'ai participé à 2 congrès de la CGT où j'ai défendu des amendements pour obtenir la titularisation des auxiliaires.

Après une formation d'aide-soignant, j'ai rejoint la CFDT, plus proche à l'époque de mes idées (lutte anti-nucléaire) et surtout parce que la CFDT était sur un projet auto-gestionnaire de transformation sociale.

J'ai travaillé en Vendée à partir de 1980 comme aide-soignant. Au niveau syndical, j'étais chargé de développer le syndicalisme dans le secteur du maintien à domicile.

En 1988, j'étais élu au poste de secrétaire général de l'Union Départementale CFDT de Vendée, qui se situait, comme les pays de

Loire CFDT, dans l'opposition à la ligne majoritaire Edmond Maire, Jean Kaspar, Nicole Notat.

En 1995, j'ai laissé ce mandat pour revenir dans la Manche, car 7 ans de mandat me paraissait être la limite pour ne pas être coupé des réalités du monde professionnel. C'est aussi à ce moment que la CFDT commençait à s'inscrire dans une ligne d'accompagnement de la crise et revendiquait d'être un partenaire social. Pour moi, être syndicaliste, c'est être un interlocuteur qui défend les intérêts des salarié-es et des précaires. Pour illustrer cela, rappelons-nous qu'en 1993, la Direction de la CFDT, au nom du réalisme, acceptait la remise en cause pour le privé des 37 ans 1/2 pour la retraite, des 10 meilleures années pour le calcul de la pension...etc.

De 1995 à 1998, parce que j'ai refusé tout reclassement de la part de la CFDT, j'ai vécu de CDD.

En 1998, l'Union Régionale Basse-Normandie CFDT qui se situait dans le champ oppositionnel m'a proposé une mission pour former les équipes syndicales de boîtes à la négociation des 35 heures. Cela a été mon premier contact avec l'ACSEA. Il en est ressorti un accord moyen mais à l'ATC (Association Tutélaire Calvadosienne) l'accord a été de haute qualité. Comme quoi, la qualité des accords dépend aussi des rapports de force que les salarié-es sont en capacité de mettre en place. J'ai quitté la CFDT en tant que militant et salarié en 1999, après que la Confédération ait pris le pouvoir à l'Union Régionale Interprofessionnelle. Au même moment, elle signait un accord désastreux pour les allocations chômage, la durée d'indemnisation, les droits à la formation des chômeur-es...

En mars 2000, je rentrais à l'ATC comme délégué à la tutelle. Le 1er avril 2001, le syndicat SUD Santé-Sociaux en reconstruction, me nommait délégué syndical. A l'époque, la direction n'a pas contesté ma nomination, notamment parce que l'ensemble de l'équipe CFDT était passée à SUD. Au cours de cette

période, avec l'appui des salarié-es et nos mobilisations, nous avons négocié notamment la revalorisation des carrières pour les administratifs. L'habitude de se mobiliser et de négocier de bons accords a toujours été présente à l'ATC (jusqu'à la fusion avec l'ACSEA). Ainsi, notre « patrimoine social », c'est 10 jours pour enfant malade, c'est l'accord RTT sans le « A » de « Aménagement », la prise des RTT au choix des salariés, les 6 jours de CT (congrés trimestriels) pour tout le personnel...

En 2009, de nouveau une mobilisation des salariés lorsque la fusion de l'ATC et de l'ACSEA est envisagée par les deux conseils d'administration. Une fois de plus le personnel s'est mobilisé et finalement les accords de l'ATC ont été maintenus et ont été élargis avec ceux de l'ACSEA. Reste que notre « patrimoine social » doit être défendu à chaque moment depuis la fusion.

La fusion se fait en 2010 et la DG (Direction générale) dénonce de suite ma désignation en tant que DSC SUD auprès du tribunal et obtient satisfaction, alors que nous étions non seulement présent-es à l'ATC, mais également au SEMO (Service d'Education en Milieu Ouvert) et à Démouville (établissement qui regroupe IMP, IME et ITEP : Institut Médico-Professionnel, Institut Médico-Educatif, et Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique). Il faudra attendre les élections en 2012 pour que nous devenions la seconde organisation syndicale à l'ACSEA et que notre représentativité soit reconnue.

### **Parle-nous du dialogue social à l'ACSEA...**

Il n'y a pas de dialogue social à l'ACSEA. En témoigne le résultat des NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) où il n'y a pas d'avancées, puisqu'elles se concluent à chaque fois par la proposition de la Direction d'un protocole de désaccord. Protocole que nous refusons de signer, puisque les négociations



n'ont jamais été menées sur l'ensemble de nos revendications établies conjointement avec la CGT.

Il n'y a pas de dialogue social puisque la DG, s'appuyant sur un accord sur les conditions de travail établi antérieurement à notre reconnaissance en tant qu'interlocuteur syndical, a vidé de leur sens les CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et a mis en place des préventeurs nommés par elle-même. Ces préventeurs ont d'ailleurs reconnus eux-mêmes l'inefficacité de leur action alors que les conditions de travail se dégradent et que de plus en plus de salarié(e)s souffrent d'un « burn out ».

Il n'y a pas de dialogue social réel quand on voit les situations conflictuelles dans les ITEP et ailleurs, où les sanctions individuelles pleuvent pour masquer les dysfonctionnements des projets d'établissement. D'ailleurs il suffit de voir le nombre d'affaires prud'homales où la DG est condamnée.

#### **Qu'est ce que l'activité revendicative t'inspire ?**

L'actualité, c'est la bagarre pour le retrait de la loi El Khomry. En effet si elle s'applique, dans notre secteur comme dans les autres, elle permettra que des accords d'entreprise moins favorables que le droit du travail ou les accords de branche, s'appliquent. Il en résultera une concurrence entre établissements, un véri-

table dumping social, pour la grande joie des financeurs au détriment de la qualité des prestations dues à l'usager.

Son application accélérera la remise en cause de nos conventions qui, en tout état de cause, est déjà à l'ordre du jour. Je me rappelle qu'en décembre 2009 plus de 400 salarié-es du secteur médico social s'étaient rassemblé-es devant l'ACSEA dès la parution du projet patronal de casse de la convention 66. C'était le début d'une mobilisation qui avait fait reculer le projet. Il redevient d'actualité. Il faut le savoir ! Les employeurs ont le temps et jouent avec. Aux salarié-es de se mobiliser à chaque alerte. Et ce souci revient avec la fusion des syndicats patronaux autour d'une convention unique qui remet en cause nombre d'acquis, mais aussi ce qui fait l'utilité publique de nos missions.

Je voudrais finir sur l'importance que notre travail repose sur des qualifications reconnues par les services publics, et non sur des reconnaissances de compétences octroyées par les employeurs.

Je dis cela parce qu'à l'ACSEA, « grand laboratoire d'idées », on nous dépossède de ce qui fait le corps de notre métier, à savoir faire des projets autour de la personne, avec elle et les partenaires qui interviennent auprès d'elle (enseignant-es, médecin-es, infirmier-es, famille...) en promouvant la mise en place d'un Directeur adjoint, repré-

sentant de l'institution ACSEA, chargé d'élaborer des projets négociés en direct avec d'autres institutions, elle nous enlève ce qui participe de notre autonomie en tant que professionnel-les qualifié-es.

#### **Solidaires Calvados a profité de l'occasion pour poser également une question à Alain au nom de l'interpro :**

**Ayant occupé les fonctions de codelegue de Solidaires 14 pendant quelques années, qu'as-tu à transmettre à la nouvelle équipe animant le bureau, face aux enjeux à venir ?**

Si je me permettait un conseil à des camarades qui sont confronté-es à la réalité des luttes je leur dirais d'intégrer dans l'action que Solidaires n'est qu'une étape dans la reconstruction d'un syndicalisme de classe plus que jamais nécessaire, unitaire pour une transformation sociale s'appuyant sur la redistribution solidaire, la démocratie, l'égalité entre toutes et tous, et le respect de l'héritage pour les générations futures et la Santé de chacune aujourd'hui.

Ce qui nous oblige à nous poser le problème de l'emploi sous le regard d'une analyse écologique.

**Alors ? On ne lâche rien !!!**





**Élections au Conseil Régional:  
SUD Education et SUD CT ont  
présenté une liste commune!**



Ces élections nous ont permis de relancer l'action des syndicats SUD Educ et SUD CT chez les agent-es, de nous faire connaître à nouveau puisque nous étions absent-es des dernières élections.

aucun siège en CAP C (71 voix contre 937 pour la CGT qui obtient 5 sièges, 1 siège pour la CFDT, la FSU et l'UNSA) et en CT (environ 91 voix contre 1179 pour la CGT qui obtient 9 sièges, 3 sièges pour la CFDT, 1 siège pour l'UNSA, FSU et FO), nous mettrons à profit le temps syndical obtenu grâce à ce scrutin pour renforcer notre action militante, et travailler à obtenir un siège en CAP C et en CT dans deux ans, lors des prochaines élections.

**Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces élections!**

Si nous n'obtenons cette fois

REPRÉSENTATIVITÉ  
SYNDICALE



**FRET Ferroviaire:**  
En 2006, l'ouverture à la concurrence devait permettre de développer le transport par fer... 10 ans plus tard: 1 millions de camions en plus, les boîtes privées licencient...

TRAVAIL  
PRIVATISATION



**« Les soirées débats Solidaires, outil d'éducation populaire ! »**

Inaugurées en octobre dernier, Véritables moments d'échanges et de réflexion, ces soirées visent à faire vivre notre union syndicale, en partageant notre réflexion, nos expériences, nos perspectives pour une société juste, démocratique, émancipatrice...

En octobre, nous avons partagé nos expériences de luttes pour mieux faire le bilan des

mobilisations du printemps dernier, et affiner les stratégies à venir. En décembre, nous étions une trentaine à réfléchir et débattre sur le concept de « **revenu inconditionnel de base – salaire à vie** » .

Le jeudi 2 mars, à partir de 17h30, nous nous poserons la question: « **chômeur-ses, précaires, quelle place dans notre union syndicale ?** » Nous vous attendons en nombre... pour débattre, et partager un apéro auto-géré !



# Union syndicale

# Solidaires

## Calendrier des formations Solidaires Basse Normandie pour le 1er semestre 2017

Date limite de **demande d'inscription**,  
via les structures syndicales (union locale ou syndicat professionnel) à [formationsolidairesbn@orange.fr](mailto:formationsolidairesbn@orange.fr)  
**2 MOIS** environ avant la session (voir calendrier ci-dessous)  
par mail, ou par voie postale à : Formation Solidaires BN, 8 rue Ampère, 14123, CORMELLES LE ROYAL,  
accompagnée de la **fiche d'inscription CEFI complétée** (scan accepté)

→ **rappel** : en raison de la taille des locaux, l'effectif maximum est de  
**15 stagiaires à Cormelles-Le-Royal et 20 stagiaires à Argentan.**  
Les inscriptions définitives seront fonction de ce nombre et de la recherche d'une composition interpro du groupe de participant-es.

SESSION	Dates et lieu de la session	Contenu	Date limite de demande d'inscription	Confirmation de tenue de session, et communication liste des inscrit-es
Pratiques d'enquête autour des conditions de travail et de santé	<i>Date : À déterminer, en fonction de l'équipe de formation (2ème quinzaine de mars ?) Cormelles-Le-Royal</i>	Complément à la session CHSCT Les questions de pression au travail. Pourquoi enquêter, comment on fait, à quoi ça sert. Apport sur l'analyse du travail		12 personnes préinscrites, reste à ce jour 3 places.
Conséquences sur les IRP des lois REBSAMEN et MACRON	<i>Date : À déterminer, en fonction de l'équipe de formation → ARGENTAN</i>	Informier et s'organiser suite aux modifications des lois. Armer les militant-es face aux menaces de démantèlement du code du travail		11 personnes préinscrites, reste à ce jour 9 places.
Loi El Khomri : modifications du droit du travail	Le 1er mars 2017 Cormelles-Le-Royal	les modifications apportées par la loi EL Khomri en matière de droit du travail.	22 décembre 2016	23 janvier 2017
Procédure prud'homale, rupture de contrat de travail	Du 2 au 3 mars 2017 Cormelles-Le-Royal	récentes modifications de la procédure prud'homale, les modes et procédures de rupture de contrat de travail	22 décembre 2016	23 janvier 2017
FORMATION DE BASE	Du 9 au 10 mars 2017 Cormelles-Le-Royal	D'où vient le syndicalisme en général, et Solidaires en particulier ? Qui sommes-nous ? Pour toutes et tous, notamment nouveaux et nouvelles adhérent-es.	9 janvier 2017	26 janvier 2017
Internet BIG BROTHER c'est maintenant 1ère partie	Du 16 au 17 mars 2017 <b>ORNE? lieu à confirmer</b>	Décortiquer les manoeuvres des oligarchies et les déjouer. <b>STAGE DE 4 JOURS</b> , en 2 sessions de 2 jours, <b>2ème partie en mai.</b>	16 janvier 2017	9 février 2017
évolutions du travail : quelles revendications Solidaires ?	Du 30 au 31 mars 2017 Cormelles-Le-Royal	Les évolutions des modes de travail se multiplient. Quelles revendications en matière de droits et de protection sociale ? Salaire de base, intermittence pour toutes et tous, dotation inconditionnelle...construisons nos solutions.	30 janvier 2017	23 février 2017
FORMATION DE BASE	Du 6 au 7 avril 2017 → ARGENTAN	D'où vient le syndicalisme en général, et Solidaires en particulier ? Qui sommes-nous ? Pour toutes et tous, notamment nouveaux et nouvelles adhérent-es.	6 février 2017	27 février 2017
Rédaction et maquettage de tract	Du 27 au 28 avril 2017 Cormelles-Le-Royal	Comment utiliser l'outil informatique et faire passer l'information dans la confection d'un tract	27 février 2017	20 mars 2017
Prise de parole	Du 2 au 4 mai 2017 Cormelles-Le-Royal	techniques de communication (observer, écouter, argumenter), apprivoiser la prise de parole pour faire valoir ses arguments	2 mars 2017	28 mars 2017
Internet BIG BROTHER c'est maintenant 2ème partie	Du 11 au 12 mai 2017 Orne?Lieu à confirmer	<b>STAGE DE 4 JOURS</b> , en 2 sessions de 2 jours, voir <b>1ère partie en mai.</b>	10 mars 2017	4 avril 2017
sécurité sociale, mutuelles : historique et revendications Solidaires	Du 7 au 9 juin 2017 Cormelles-Le-Royal	Comprendre et connaître la protection sociale en matière de santé : Histoire de la sécurité sociale, place des complémentaires, coûts réels, revendications de Solidaires.	16 avril 2017	2 mai 2017



# AGENDA MILITANT

>>Journée d'échanges et de travail « Digitalisation, économie numérique : quel impact sur la société et le travail ? »

Mardi 10 janvier de 9h30 à 17h - Salle Traversière (15-17 rue Traversière à Paris 12<sup>ème</sup>)

>>Comité National de Solidaires

Mercredi 11 et Jeudi 12 janvier - Paris

>>Elections TPE-TPA

Jusqu'au 13 janvier : diffusez cette information et faites voter « Solidaires »

>>Réunion du Collectif « Stop TAFTA » (préparation de la journée du 21/01)

Jeudi 12 janvier de 18h à 20h - Maison des Solidarités (51 quai de Juillet à Caen)

>>Rassemblement à l'appel du Collectif 14 Paix au Moyen-Orient

Samedi 14 janvier de 16h à 17h - place Bouchard à Caen

>>Rassemblement en soutien à Franck Merouze (secrétaire de l'UL CGT de Caen)

Mardi 17 janvier à partir de 8h – Tribunal de Grande Instance à Caen (Presqu'île)

>>Congrès de SUD Santé-Sociaux 14

Mardi 17 janvier

>>Bureau de Solidaires 14

Mercredi 18 janvier à 17h - locaux de Solidaires 14, rue Ampère à Cormelles

>>Commission Formation BN

Mercredi 18 Janvier à 9h30 - locaux de Solidaires 14, rue Ampère à Cormelles

>>Commission Féministe de Solidaires 14

Vendredi 20 janvier de 9h à 12h30 – locaux de SUD EPSM (15ter rue Saint Ouen à Caen)

>>Rencontre Nationale en solidarité avec les migrant-es

Samedi 21 et dimanche 22 janvier

<https://agcontrolesexpulsions.wordpress.com/2016/12/26/rencontre-nationale-en-solidarite-avec-les-migrant-e-s-le-21-et-22-janvier-2017/>

>>Rassemblement pour la Journée Européenne contre le CETA

Samedi 21 janvier à 15h - place Bouchard à Caen

>>Comité Départemental de Solidaires 14

Jeudi 26 janvier de 9h à 17h - locaux de Solidaires 14, rue Ampère à Cormelles

>>Proclamation des résultats aux élections TPE

Vendredi 3 février vers 18h

>>Fête de Solidarité avec le Venezuela (Comité Amérique latine)

Samedi 25 février à Colombelles

>>Préparation du congrès national par Solidaires 14

Vendredi 10 Mars 9h à 17h - salle Pierre Esnault à Mondeville



**Union syndicale Solidaires Calvados**

8 rue Ampère

14123 Cormelles le Royal

Téléphone : 02 31 24 23 36

Portable : 06 37 07 13 57

Tarif com. locales : 09 79 03 13 95

Mel : [syndicatssolidaires-bn@orange.fr](mailto:syndicatssolidaires-bn@orange.fr)

Site internet: <https://www.solidaires14.org>

Directrice de la publication : Danielle Morvant

Prix public : 1 euro - Imprimé par nos soins



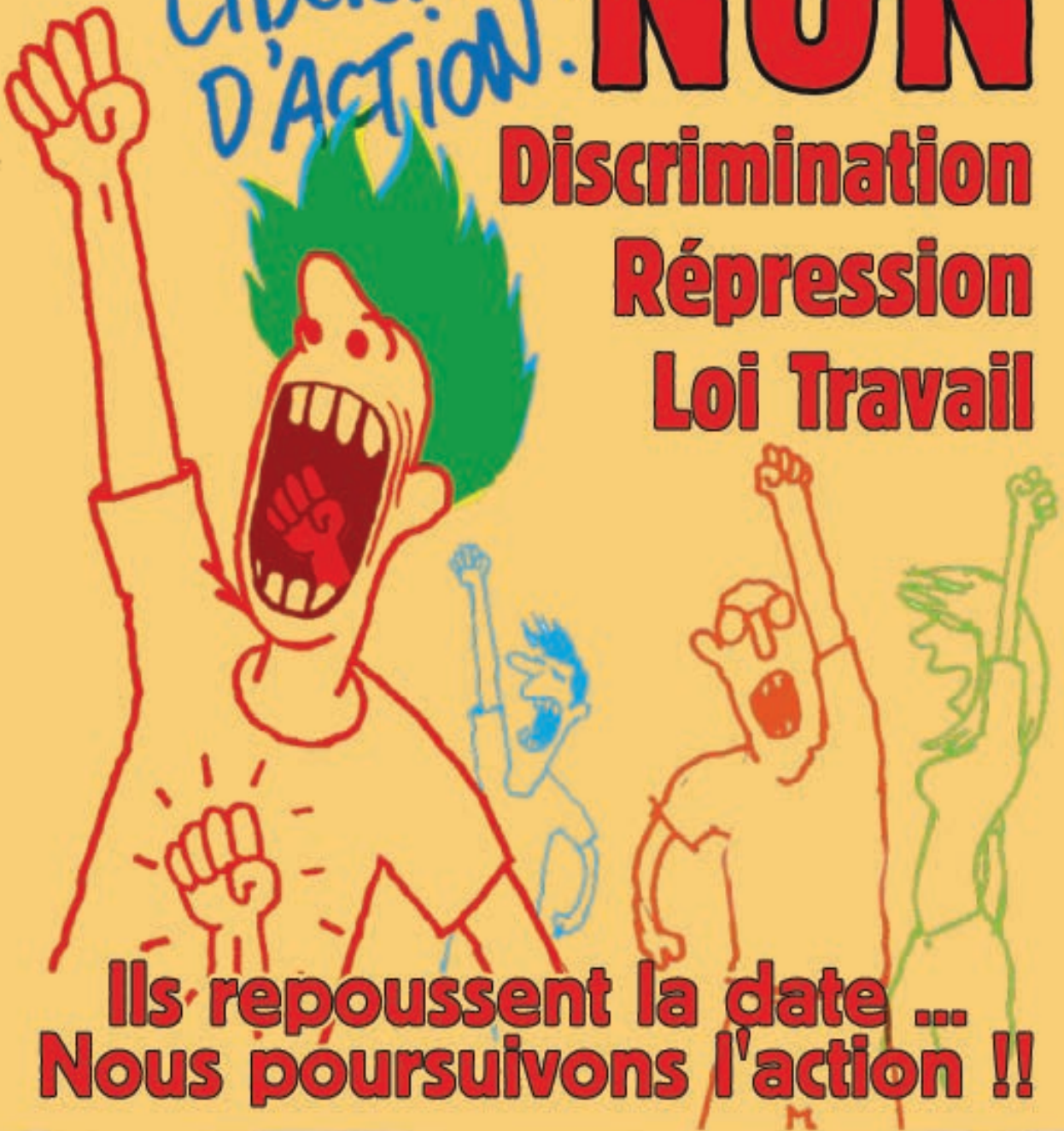
**LE 17 JANVIER 2017**

**8H00 devant le  
tribunal d'instance de CAEN**

LIBERTÉ  
DE PAROLE!  
LIBERTÉ!  
D'ACTION!

**NON**

**Discrimination  
Répression  
Loi Travail**



**Ils repoussent la date ...  
Nous poursuivons l'action !!**

